



direction générale
de l'Aviation civile

CERTIFICAT D'APTITUDE

N° 0700-PPLA-AESA-00000912

Délivré à Monsieur François Pierre Henri VAILLE, né le 25 Janvier 1966,

qui a satisfait aux épreuves

de l'examen théorique de pilote privé avion (PART - FCL)

conforme au règlement EU 'Aircrew' n°1178/2011.

Date d'effet : 22 Mars 2017

Valide jusqu'au : 22 Mars 2019 (inclus)

Fait à Guipavas, le 23 mars 2017

Christophe RHINAN
Inspecteur de Surveillance



AVIS IMPORTANTS :

- ⇒ Ce présent certificat original sera exigé pour la constitution du dossier de candidature à l'épreuve pratique d'aptitude
- ⇒ Il n'en sera délivré aucun duplicatum
- ⇒ Ce certificat est valable 2 ans à compter de la date d'effet indiquée ci-dessus